Ecole Saint Joseph
35 rue du Pont-Levis 44521 OUDON
Tél : 02.40.83.61.25
courriel : direction@esjo.fr
site Internet : www.esjo.fr

Lettre Infos Parents n°2

Mardi 13 septembre 2022

1. Rappel des horaires de l'école

Matin : 8h45 à 11h45 Après-midi : 13h45 à 17h00

Afin de faciliter l'accueil des enfants, nous vous demandons de bien respecter ces horaires tout au long de l'année. Les enseignants viendront ouvrir le portail 10 minutes avant le début des cours. Pour des raisons de sécurité, aucun élève ne devra être présent sur la cour en dehors de ces horaires.
En maternelle, les enfants sont accueillis dans les classes et les sorties se font à la porte des classes.
Pour les primaires, les entrées et sorties des enfants par le portail du haut sont surveillées par un enseignant :
- de 8h35 à 8h45 et de 13h35 à 13h45 pour les entrées dans l'école.
- à 11h45 et 17h00 pour la sortie des classes.

Rappel : les structures de jeux sont interdites aux sorties de classe : à 11h45, à 17h00 et après la classe.

Votre enfant peut **venir à l'école à vélo**. Nous disposons d'un râtelier pour ranger les vélos dans le petit jardin situé au cœur de l'école.

« Les passeports pour les primaires » changent de couleur !
Le passeport VERT autorise votre enfant à sortir SEUL le midi et le soir.
Le passeport ROUGE autorise votre enfant à sortir SEUL selon les indications notées dessus.
Le passeport BLANC autorise votre enfant à partir avec un des adultes notés dessus (autre que vous parents).
Les passeports ont été donné à la rentrée. Si dans l'année le départ de votre enfant évolue, merci de voir avec son enseignant.
Merci de garder et d'utiliser tout au long de l'année les bulletins : « Autorisation exceptionnelle de sortie ».

Si vous venez en voiture, vous pouvez vous garer sur le square du Hâvre (derrière la boulangerie) et venir à pied chercher votre enfant. **Cela permet d'améliorer la sécurité autour de l'école en diminuant le nombre de voitures. Merci de veiller avec nous à la sécurité des enfants !**

Toutes les familles ont communiqué une adresse courriel ; toutes les prochaines LIP (« Lettres Infos Parents ») et toutes les informations ne nécessitant pas un coupon réponse vous seront également envoyées par courriel. Nous vous remercions.

2. Absences

→ Pour une **absence prévue**, utilisez les **bulletins d'absence**.*
→ Toute **absence imprévue** doit être signalée à l'école **le plus rapidement possible** : en venant à l'école, par téléphone, sur la messagerie de l'école avant 8 h 15 ou par l'intermédiaire d'un frère ou d'une sœur (avec un mot écrit). **Après chaque absence**, votre enfant rapportera à son **enseignant OBLIGATOIREMENT un bulletin d'absence** que l'enseignant conservera dans le registre d'appel de la classe. * Vous en trouverez dans la pochette de correspondance de votre enfant.

3. Organisation scolaire

➔ Personnel de l'école :

Sandrine CLAUDE : ASEM (agent de service en école maternelle), animatrice informatique / BCD et accueil périscolaire
Nathalie GAUTIER : accueil périscolaire et entretien des locaux.
Elodie GOURMELON : ASEM et accueil périscolaire
Pascale LEDROIT : ASEM, accueil périscolaire et entretien des locaux.
Sabrina MENESGUEN : ASEM et accueil périscolaire, entretien des locaux.

➔ Enseignants :

Emilie HOLLANDE, enseignante spécialisée
Classe de PPS/PS : Christelle PERCY DU SERT
Classe de MS : Marie VIOLIN
Classe de GS : Nathalie AUFFRAY
Classe de CP : Solèn LAMBERT
Classe de CE1 : Dorothée RUSSON
Classe de CE2 : Laëtitia RENAUD
Classe de CM1 : Pierre FAUCHEUX
Classe de CM2 : Christine BOUÉ et Marylène DEROUET-SERNA (le mardi et un lundi sur trois).

➔ Direction :

Christine BOUÉ, cheffe d'établissement de l'école
En cas d'absence de la directrice, c'est Christelle PERCY DU SERT qui a la délégation de pouvoirs de la cheffe d'établissement.

4. Livret scolaire et rencontres avec les enseignants ou la directrice

Les enseignants et la directrice sont à votre disposition pour vous rencontrer. Pour avoir un entretien avec eux, demandez-leur un rendez-vous avec un délai de quelques jours (sauf urgence). **« Prenons le temps des apprentissages »**.
Les livrets scolaires seront transmis deux fois dans l'année aux familles fin janvier et fin juin 2022.
Pour les semaines de rendez-vous de parents, vous serez informés par les enseignants.

5. La pochette de correspondance

Cette pochette est le lien entre l'école et la famille. Vous y trouverez les circulaires concernant la vie de l'école. Vous pouvez y signaler toutes les informations dont les enseignants auraient besoin ou y noter une demande de rendez-vous. Nous vous remercions de **consulter cette pochette chaque soir**. Merci de faire parvenir **rapidement** à l'école **les talons réponses** quand il y en a. **L'ENFANT DOIT AVOIR SA POCHETTE TOUS LES JOURS DANS SON CARTABLE.**

6. Le restaurant scolaire

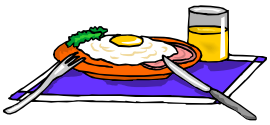

Le restaurant scolaire « Le goûtatout » est municipal. Vous pouvez le contacter au 09 79 71 43 84 ou restaurant-scolaire@oudon.fr pour une réservation ou une annulation. Merci de prévenir l'enseignant le matin s'il y a du changement pour le midi !

7. Accueil périscolaire (APS)

De nombreuses familles ont rempli le dossier d'inscription pour leur(s) enfant(s) à l'accueil périscolaire.
Les goûters seront de nouveau mis en place dès la rentrée. Ils seront simples et distribués par les animatrices.

L'aide aux devoirs débutera le lundi 19 septembre. Une inscription obligatoire est demandée cette année avec une participation de 17h45 à 18h15 exigée pour le bien des élèves concernés *(cf document transmis aux enfants inscrits)*. Les enfants inscrits à la garderie n'ont pas l'obligation de participer à l'aide aux devoirs.

L'accueil périscolaire est ouvert tous les jours de classe de 7h30 à 8h35 et de 17h00 à 19h00.

Pour annuler ou réserver, vous pouvez envoyer un SMS ou téléphoner au 06 64 29 16 29 ou envoyer un mail : aps@esjo.fr.

Rappel du règlement de l'APS :

- Les réservations et les annulations doivent se faire 24h à l'avance sous peine de pénalité.
- En raison du logiciel de saisie et de facturation pour l'APS, les heures d'arrivée et de départ sont automatiquement enregistrées par l'ordinateur. De ce fait, nous vous conseillons de passer au bureau de l'APS dès votre arrivée et ensuite d'aller chercher votre (vos) enfant(s) sur la cour.

Un « SOS garderie » est mis en place comme chaque année : il est demandé aux parents qui le peuvent de s'inscrire afin de venir, très ponctuellement et en cas d'absence d'une animatrice, venir donner un coup de main à l'équipe. *(Le document est remis dans le cartable de votre aîné).*

8. Vacances scolaires

	Du	Reprise le :
TOUSSAINT	Samedi 22 octobre	Lundi 7 novembre
NOËL	Samedi 17 décembre	Mardi 3 janvier 2023
HIVER	Samedi 11 février	Lundi 27 février
PRINTEMPS	Samedi 15 avril	Mardi 2 mai
ETE	Samedi 8 juillet	

PRENEZ NOTE SUR VOS AGENDAS !
Un « temps fort de Noël » devrait avoir lieu le vendredi soir 9 décembre.
Nous devrions partager la galette des rois le vendredi 6 janvier 2023.
La célébration de Pâques et le « bol de riz » sont prévus le vendredi 7 avril.
❑ Il y aura classe :
➔ le **samedi matin 18 mars 2023** de 8h45 à 12h00 pour la fête du projet et les portes ouvertes de l'école.
❑ Il n'y aura pas classe :
➔ Le jeudi de l'Ascension 18 mai et le vendredi 19 mai.
➔ Le lundi de Pentecôte, 29 mai 2022.

9. Autres dates à noter

D'autres dates, telle que celle de la kermesse (le 1er ou 2 juillet), vous seront communiquées dans l'année.

➔ En ce début d'année scolaire, vous êtes invités à une réunion d'informations dans la classe de votre (vos) enfant(s) **de 18h30 à 19h30**. Veuillez prendre bonne note des dates de réunions.
➔ Les enfants ne sont pas conviés à cette réunion. L'accueil périscolaire se finissant à 19h, vous êtes invités à prendre vos dispositions pour la garde de vos enfants. Merci d'avance !

Classe de PPS/PS	**Vendredi 23 septembre**
Classe de MS	**Jeudi 6 octobre**
Classe de GS	**Jeudi 6 octobre**
Classe de CP	**Lundi 19 septembre**
Classe de CE1	**Vendredi 30 septembre**
Classe de CE2	**Vendredi 14 octobre**
Classe de CM1	**Jeudi 13 octobre**
Classe de CM2	**Lundi 3 octobre**

10. Rappels

1/ ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

L'école assure automatiquement les élèves à la Mutuelle St Christophe (MSC). Dès maintenant, vous pouvez vous connecter sur l'Espace Parent :
http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espaces-parents Vous pourrez :

- Prendre connaissance de la notice d'informations avec les dispositions contractuelles
- Télécharger l'attestation d'assurance scolaire au nom de votre enfant
- Faire une déclaration d'accident survenu en dehors des périodes scolaires.

2/ Les rétributions scolaires sont prélevées chaque mois, ou les chèques déposés en banque par l'OGEC au mois d'octobre, selon le choix de chaque famille.

11. Divers

1/ Apporter **des gâteaux faits maison** est de nouveau autorisé tout en respectant scrupuleusement les règles d'hygiène pour leur fabrication (produits frais…), leur conservation et leur transport. Le ticket de caisse avec la date d'achat des œufs vous est demandé.

2/ Nous remercions vivement la municipalité pour la mise à disposition **d'un animateur sportif** aussi pour notre école. Tous nos élèves, à des périodes différentes, vont pouvoir bénéficier de séances de sport encadrées par *Philippe ROUAULT*.

Merci aussi à *Alexis VIVIES*, du **club de rugby** d'Ancenis, de leur faire découvrir son sport lors de séances sur les terrains municipaux. Actuellement, ces sont les élèves du CP au CM2 qui jouent avec le ballon ovale pour cette période ; les élèves de maternelles bénéficieront de séances en fin d'année scolaire.

Pour l'équipe éducative,

Christine BOUE
Cheffe d'établissement